

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 1^{er} août 2018 à 20 h à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, étaient présents les membres du Conseil : Maude Nadeau, Lauréanne Dion, Patrick Morin, Gaston Beaucage, Dominique Labbé et Murielle Lemelin sous la présidence de la mairesse, Lina Labbé.

Est également présent Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal du 2 juillet 2018 ;
3. Suivi du procès-verbal ;
4. Correspondance ;
5. Adoption des dépenses ;
6. Demande d'aide financière ;
 - a) La Fabrique Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans – tournoi de golf ;
 - b) ADMQ zone la Capitale – Colloque de zone 2018 ;
7. Résolution - Nomination d'un vérificateur externe ;
8. Résolution - Appui à la création d'une soirée reconnaissance pour les jeunes de l'Île d'Orléans par le Club Optimiste Île d'Orléans ;
9. Résolution - Appui au dossier de Madame Diane Picard auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec ;
10. Résolution - Entente avec Transports Canada pour usage du terrain situé sur le lot 196-1-P ;
11. Varia
 - a) M.R.C. ;
 - b) Rapports des activités des élus ;
12. Période de questions ;
13. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents à la séance.

018-070

Item 1 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Patrick Morin avec l'appui de Maude Nadeau.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

018-071

Item 2 **Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2018**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet est adopté sur proposition de Dominique Labbé avec l'appui de Maude Nadeau.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 **Suivi du procès-verbal**

Item 4 **Correspondance**

018-072

Item 5 **Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

Attendu que le directeur général/secrétaire-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

Attendu que ces informations couvrent la période depuis la séance du 2 juillet 2018 jusqu'à la séance prévue en septembre 2018 ;

Attendu que la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

En conséquence,

Sur proposition de Patrick Morin, avec l'appui de Maude Nadeau,

Il est résolu

Que les dépenses effectuées pour la somme de 224 895,28 \$ soient acceptées ;

Que le paiement des comptes pour la somme de 28 565,60 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 6 **Demande d'aide financière**

018-073 **a) La Fabrique Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans – tournoi de golf**

Sur proposition de Dominique Labbé, avec l'appui de Patrick Morin, il est résolu d'appuyer La Fabrique Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans pour son tournoi de golf-bénéfice par l'inscription d'un foursome (18 trous et souper) pour la somme de 380 \$ financé par le poste de représentation des élus.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

018-074 **b) ADMQ zone la Capitale – Colloque de zone 2018**

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Gaston Beaucage, il est résolu de verser la somme de 200 \$ à l'ADMQ zone la Capitale pour son colloque de zone 2018 prévu les 19 et 20 septembre 2018 à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

018-075 **Item 7 Résolution – Nomination d'un vérificateur externe**

Attendu que le mandat de vérificateur externe pour la municipalité de Beudet Fontaine CPA s.a. s'est terminé avec la fin de l'exercice 2017 ;

Attendu que l'article 966 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) stipule qu'une municipalité doit nommer un vérificateur externe pour au plus trois exercices financiers ;

Attendu que l'offre de service soumise par Beudet Fontaine CPA s.a. pour les exercices 2018, 2019 et 2020 ;

Attendu qu'en respect du règlement de gestion contractuelle une vérification de tarification pour des services comparables a été effectuée auprès d'une municipalité voisine et que la proposition reste avantageuse et compétitive ;

En conséquence,

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Patrick Morin

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans nomme la firme Beudet Fontaine CPA s.a. à titre de vérificateur externe pour la Municipalité ;

Que ce mandat est valide pour les exercices financiers 2018, 2019 et 2020 au tarif (plus taxes) de 9 500 \$ (2018), 9 700 \$ (2019) et 10 000 \$ (2020).

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

018-076

Item 8 Résolution - Appui à la création d'une soirée reconnaissance pour les jeunes de l'Île d'Orléans par le Club Optimiste Île d'Orléans

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a reçu une lettre du Club Optimiste de l'Île d'Orléans ayant pour objet la création d'une soirée reconnaissance pour les jeunes de l'Île d'Orléans ;

Attendu que le Club Optimiste de l'Île d'Orléans sollicite l'appui des municipalités de l'Île d'Orléans pour ce nouveau projet ;

Attendu qu'une contribution financière de 300 \$ par municipalité est souhaitée dans la lettre reçue ;

En conséquence,

Sur proposition de Patrick Morin, avec l'appui de Maude Nadeau

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans appuie le principe de la création d'une soirée reconnaissance pour les jeunes de l'Île d'Orléans par le Club Optimiste Île d'Orléans ;

Que cet appui n'a pas pour effet de garantir une quelconque contribution financière à cette soirée ;

Que le versement d'une contribution devra être étudié par le conseil une fois que le projet mis en place par le Club Optimiste de l'Île d'Orléans aura été présenté dans sa version définitive.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

018-077

Item 9 **Résolution - Appui au dossier de Madame Diane Picard auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec**

Attendu qu'une demande de résolution d'appui a été soumise par Monsieur Michel Picard arpenteur-géomètre pour et au nom de sa cliente Madame Diane Picard ;

Attendu que cette demande est en lien avec une demande de morcellement d'un terrain sur le lot 65-1 et une partie des lots 66-1 et 67-1 du cadastre de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) ;

Attendu que le MCC a refusé une première fois la demande pour la création de trois terrains ;

Attendu qu'une nouvelle demande pour créer trois terrains en conservant l'intégrité des lots 66-1 et 67-1 a également été refusée par le MCC ;

Attendu que cette demande concerne une parcelle de terrain située en zone agricole bénéficiant d'un droit acquis selon les articles 101 et 103 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec ;

Attendu que cette demande respecte le schéma d'aménagement de la MRC de l'Île d'Orléans ;

Attendu que ce refus de morcellement par le MCC prive la famille de Madame Picard d'un droit acquis reconnu par la CPTAQ ce qui lui cause un préjudice ;

Attendu que la présence d'habitations sur ces terrains bénéficie de droits acquis ;

Attendu que ce refus de morcellement par le MCC prive la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans de possibilités de développement de son territoire ;

En conséquence,

Sur proposition de Dominique Labbé, avec l'appui de Patrick Morin

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans appuie officiellement la demande de Madame Diane Picard ;

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans demande au ministère de la Culture et des Communications du Québec de réviser sa décision ;

Qu'une copie conforme de cette résolution soit expédiée à la ministre de la Culture et des Communications du Québec, Madame Marie Montpetit,, à la députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré, Madame Caroline Simard et au préfet de la MRC de l'Île d'Orléans Monsieur Harold Noël.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

018-078

Item 10 **Résolution - Entente avec Transports Canada pour usage du terrain situé sur le lot 196-1-P**

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et Transports Canada avait une entente verbale pour l'aménagement d'une partie du terrain situé sur le lot 196-1-P propriété de Transports Canada ;

Attendu que cet aménagement a été intégré au parc du Quai et que du mobilier urbain y est installé en saison estivale ;

Attendu que cette installation doit être sous la responsabilité exclusive de la Municipalité ;

Attendu qu'une entente définissant les rôles et responsabilités des parties et spécifiant les permissions d'utilisation a été soumise à la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans par Transport Canada ;

Attendu que pour conclure l'entente, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a déjà fait augmenter sa couverture d'assurances en responsabilité civile ;

En conséquence,

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Maude Nadeau

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte les termes de l'entente proposée par Transports Canada ;

Que Monsieur Marco Langlois, directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans l'entente avec Transports Canada.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 11 **Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

Item 12 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 8 h 25 et se termine à 8 h 25 pour un total de 0 minute.

018-079

Item 13 **Levée de la séance**

La séance est levée à 8 h 25 sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Patrick Morin.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.